



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

Lettre du SNUipp-FSU n°16

Sommaire : Les "midis" du SNUipp-FSU, RIS, Direction, Ministre, Temps de travail, Salaires, Retraite, Inscriptions LA DIRECTION, AESH, Rencontre IEN, PIAL, Promotions



Les "déjeuners" du SNUipp-FSU 06

Le SNUipp-FSU 06 vient à votre rencontre dans votre école à l'occasion de la pause méridienne ou au goûter pour discuter à bâtons rompus de vos préoccupations du moment : carte scolaire, rythmes scolaires, questions éducation (plus de maîtres de classes, nouveaux cycles, maternelle, etc.), mouvement, carrière, etc.

Rien n'est tabou : tous les sujets sont pertinents ! N'hésitez pas à nous contacter !

Lire ICI



ATTENTION: dernières réunions d'INFOS syndicales

Contrairement à ce qui peut être indiqué selon les circonscriptions, la récupération de ces réunions est bien possible sur l'ensemble des 108 heures sauf APC (récupération sur les 18h de concertations pédagogiques notamment) ou sur la journée de solidarité

Vendredi 11/10: Valbonne (17h) - Salle Ste Hélène

Samedi 12/10: Nice école Le Port + Carros école Lou Souleou mat (8h30)

Mercredi 16/10: Antibes - Maison des associations (9h)



Après le drame de Pantin, réponse insuffisante du Ministre !

Le message vidéo du ministre de l'Éducation nationale aux directrices et directeurs d'écoles ne répond pas entièrement à l'émotion, à la colère et aux questions posées par le suicide de notre collègue. Il y a pourtant urgence.

Le 3 octobre, un hommage à Christine Renon a été rendu dans tous les départements de France. Un hommage qui témoigne de la tristesse de toute une profession, mais qui dit aussi sa colère. Conditions toujours plus difficiles d'exercice du métier, travail empêché, perte de sens, fatigue, voire épuisement professionnel : le malaise est profond. Réponse du ministre : une vidéo adressée aux directeurs et directrices d'école dans laquelle il s'engage à mettre en œuvre un « comité de suivi sur la direction. »

Il dit souhaiter y dégager un consensus et dans le même temps, un rapport parlementaire encourage la création d'un statut de chef d'établissement. Or, on sait bien que cette question du statut ne fait pas accord dans la profession, pas plus que la création des établissements des savoirs fondamentaux, massivement rejetée par l'ensemble de la communauté éducative au printemps dernier, l'obligeant à les retirer de sa loi

Lire la suite



Monsieur Jean-Michel Blanquer Ministre de...

Par des rassemblements, des grèves et plus 120 000 signatures à la pétition « Plus jamais ça », une Marche Blanche, les personnels, avec l'ensemble de la communauté éducative, ont témoigné de leur forte émotion après que Christine Renon, directrice d'école à Pantin, ait mis fin à ses jours sur son lieu de travail.

Lire la suite du communiqué unitaire



E. Macron lie la revalorisation à une hausse du temps de travail des enseignants

"Le passage au nouveau système (de retraite) pour le corps enseignant ne peut aller qu'avec la transformation de la carrière... dans toutes ses composantes".

Lançant la réforme des retraites à Rodez le 3 octobre, Emmanuel Macron a longuement évoqué le cas des enseignants. Après le discours sur les enseignants "lésés" par le futur système de retraite, le président de la République a détaillé ses intentions. Il a écarté l'idée d'une revalorisation immédiate des enseignants. Pour garder leur niveau de retraite, les enseignants devront accepter de travailler plus et de réduire leurs vacances. Cette évolution se fera sur plusieurs années.

Mais où E Macron est-t-il allé chercher ces idées ?

Lire la suite

Source : café pédagogique



Revaloriser les salaires des personnels de l'Éducation : urgence !

Alors que le Ministre de l'Éducation nationale dit vouloir une "réflexion approfondie sur la rémunération des enseignants", les propos du Président de la République lors du débat de Rodez le 3 octobre dernier, inquiètent fortement la FSU puisqu'il conditionne ces discussions à une « transformation de la carrière », comprendre accepter de travailler plus et réduire les vacances...

La FSU ne confond pas discussion salariale et discussion sur le temps de travail.[Lire](#)

la suite ici

Lire aussi les demandes de le FSU: ICI

#IlsSontOùNos300€?

Monsieur le ministre, merci de bien vouloir signer notre chèque tous les mois.



Les enseignantes et enseignants du premier degré subissent un véritable déclassement salarial. Après 15 ans de carrière, leur rémunération est de 21% inférieure à celle de leurs homologues de l'Union européenne (23 pays de l'Union européenne dont des pays de faible économie). Et pourtant leur temps de travail est supérieur, les classes sont plus chargées. Ces 300 € par mois ne sont qu'une étape: il y a urgence à discuter de la revalorisation de nos grilles salariales.



Et ils sont où les 300 euros ?

C'est certain, les enseignantes et les enseignants sont mal payés. Le dernier rapport de l'OCDE, Regard sur l'éducation, comme le bilan social annuel, confirment le déclassement salarial des PE. Avec des rémunérations à peine à 20 % au-dessus du SMIC à leur entrée dans le métier, les profs d'école, pourtant en catégorie A, perçoivent des salaires de 25 % inférieurs à ceux des autres cadres de la Fonction publique, et, après 15 ans d'exercice, de 21 % en-dessous de leurs collègues de l'Union européenne.

De plus, le gel du point d'indice depuis 2010 a entraîné une chute nette de leur pouvoir d'achat de 15 %. Si on ajoute un temps d'enseignement supérieur aux autres pays, des classes plus chargées, de rares indemnités, difficile de maintenir les idées reçues de privilège salarial.

Le ministre lui-même semble le reconnaître puisqu'il a annoncé médiatiquement une augmentation de 300 €, sans plus de précision. **Une manière de brouiller le jeu au moment où une ré-forme des retraites, particulièrement désavantageuse pour les PE, est dans le paysage politique.**

Dans les faits, la revalorisation issue des accords de PPCR a été repoussée d'un an par ce gouvernement. Annuelle et variable selon l'échelon (de 0 à 30 €), elle sera minorée par l'augmentation de la cotisation retraite. **Au final, une orchestration d'informations fallacieuses qui confine au mépris au vu de la perte du pouvoir d'achat enseignant.**

Aucun PE n'a vu ces 300 € sur sa fiche de paie de septembre ! Pourtant, 300 € par mois ce serait un bon point de départ avant de vraies discussions salariales.

Ainsi le SNUipp-FSU appelle les professeurs des écoles à compléter ce chèque pré rempli et à l'envoyer dans les sections départementales du SNUipp-FSU qui les collecteront pour les remettre à qui de droit.

Voir ICI



Alors que vont se poursuivre les discussions avec le gouvernement, le SNUipp-FSU scénarise concrètement ce que voudrait dire la mise en place d'un système de retraite par points. Concrètement les pensions des PE seraient sévèrement amputées. Explications.

[Lire la suite](#)



Inscriptions sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur - rentrée scolaire 2020

La circulaire de l'IA est parue

Candidature à retourner à l'IEN pour le 4 NOVEMBRE dernier délai

+ à : ia06-dipe2@ac-nice.fr

COPIE au SNUipp-FSU

- Commissions d'entretien prévues les mercredis 27 novembre et 11 décembre 2019

- **ATTENTION** : les collègues qui assurent un **interim à l'année** doivent demander leur inscription sur la liste d'aptitude de direction obligatoirement. Ils seront exemptés d'entretien et inscrits sur la liste d'aptitude directement si avis favorable de l'IEN.

- **Attention**: les collègues dont l'inscription sur la liste d'aptitude prend fin au 31/08/2020 et n'ayant pas exercé les fonctions de directeurs au moins 3 ans dans leur carrière doivent renouveler leur demande d'inscription et repasser l'entretien.

- **Condition d'ancienneté** pour postuler à une inscription sur la liste d'aptitude : elle est de 2 ans et est appréciée au 1er septembre 2020.

Pour les collègues nommés par intérim de direction à compter du 1er septembre 2019 pour la totalité de l'année scolaire, cette condition d'ancienneté mentionnée ci-dessus n'est pas exigée.

Tout est ICI



MERCREDI 6 NOVEMBRE - 13h30.

- Comme chaque année, le SNUipp-FSU propose **une REUNION spécifique pour aider les collègues à la préparation de l'entretien au siège du SNUipp-FSU.**
OUVERTE à TOUTES et TOUS

- Comme chaque année aussi, le SNUipp-FSU publiera bientôt un **livret d'aide à l'entretien direction d'école**, actualisé en fonction des nouveautés : il sera remis à l'occasion de la réunion.



Appel à candidature – classe relais au collège Carnot

Faute de candidature à ce jour, l'appel à candidature pour le poste d'enseignant coordonnateur en classe relais au collège Carnot **reste ouvert jusqu'au mercredi 16 octobre 2019**

Tout est ici



Suite au non versement des payes pour certains AESH, nous avons alerté l'Inspecteur d'académie le 30 septembre.

Celui-ci vient de nous répondre. 41 acomptes ont été effectués et les derniers seraient en cours de traitement.

Le SNUipp-FSU organisera bientôt une réunion pour ces personnels.



Le SNUipp-FSU a rencontré les 2 nouvelles IEN du département (Vence et Nice 1) .

Deux audiences de présentation réciproque qui ont permis d'aborder de nombreux points.

Un premier contact constructif !



Groupe de travail Ecole Inclusive - Mise en place des PIAL -

- ▶ Il s'est tenu le 26 septembre à l'IA, suite à une demande formulée par le SNUipp-FSU à l'occasion de notre audience de rentrée auprès de l'IA.
- ▶ Cela en lien avec la publication de la circulaire sur l'école inclusive parue au BO du 6 juin 2019.

► Ce BO prévoit notamment la création de Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés qui est une nouvelle forme d'organisation dont l'objectif est de coordonner les moyens d'accompagnement humain, de formation et d'adaptation, en fonction des besoins des élèves en situation de handicap. Dans ce cadre, l'accompagnement humain mutualisé est désormais le principe.

► **LIRE le COMPTE-RENDU qui aborde les questions côté enseignants mais aussi côté AESH**

Il est ici



PROMOTIONS à l'ancienneté

Le SNUipp-FSU avait interrogé l'IA sur les délais de traitement des opérations concernant l'avancement automatique des collègues. Et ce afin que l'effet financier des promotions soit effectif le plus rapidement possible.

Les collègues concernés ont du recevoir un mail des services: les effets financiers des changements d'échelon automatiques interviendront **sur la paie de novembre avec effet rétroactif**.

Pour les promotions à l'ancienneté plus tardives (par exemple à compter du 1er/02/2020), l'effet financier sera bien sûr effectif à compter de la date de la promotion.



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos